

Paris,
Palais du Luxembourg
jeudi 16 octobre 2008

*V*aloriser
les patrimoines
publics et privés
des collectivités territoriales



14^e colloque
organisé par

L'ASSOCIATION FRANÇAISE
DES AVOCATS CONSEILS
AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



PARIS
jeudi 16 octobre
2008

08h30

09h00

Mot de bienvenue

Accueil

09h20

Ouverture des travaux

Propos introductifs

10h

Première partie

Propos liminaires

10h20

11h35

12h45

13h00

Valoriser les patrimoines publics et privés des collectivités territoriales

PROGRAMME

Accueil des participants au Palais du Luxembourg, 15 avenue de Vaugirard, Paris VI^e

par le Président du Sénat

par Jean CAPIAUX, Président de l'AFAC

par Pierre DEVARENNE, Directeur du colloque

Le Nouveau Code général de la propriété des personnes publiques
par Christine MAUGÜÉ

PATRIMOINES PRIVÉS ET PATRIMOINES PUBLICS

La diversité des patrimoines par Jean-David DREYFUS

La ligne de partage

- Les critères de distinction entre domaine privé et domaine public
par Etienne FATOME
- La ligne de partage sur le terrain : les plans d'alignement
par Pierre DEVARENNE
- La répartition des compétences juridictionnelles
par Emmanuel GLASER

Les régimes juridiques distincts

- En matière de cession ou de transfert (vente, échange, mise à disposition, rapport entre les collectivités et les EPCI) par Cyrille BARDON
- En matière de baux emphytéotiques par Laurent RICHER
- En matière d'occupation : la contrepartie financière de l'occupation privative du domaine public par Christophe MONDOU
- En matière de gestion : transferts et superpositions de gestion par Robert REZENTHEL

Echange avec les participants

Déjeuner-buffet

PARIS
jeudi 16 octobre
2008

14h30

Deuxième partie

Valoriser les patrimoines publics et privés des collectivités territoriales

PROGRAMME

LA VALORISATION DES PATRIMOINES : MOYEN D'ACTION DES COLLECTIVITES

L'utilisation du patrimoine à des fins sociales

- L'accession à la propriété et les clauses anti-spéculatives par **Cyrille LELONG**
- Les droits de préemption par **Cyril SABATIÉ**
- Les SEM au soutien de la politique du logement par **Catherine PROUST-DESBONNET**

Animée par **Jean CAPIAUX** avec la participation d'**Alexandre GRUPPO**

15h40

Table ronde-débat

L'utilisation du patrimoine pour le développement économique

- Les aides à l'immobilier d'entreprise par **Martine CLIQUENNOIS**
- Le crédit-bail immobilier, vertus et risques par **Aymeric HOURCABIE**

Animée par **Jean-François BIZET** avec la participation d'**Emmanuel GÉRARD**

16h50

Table ronde-débat

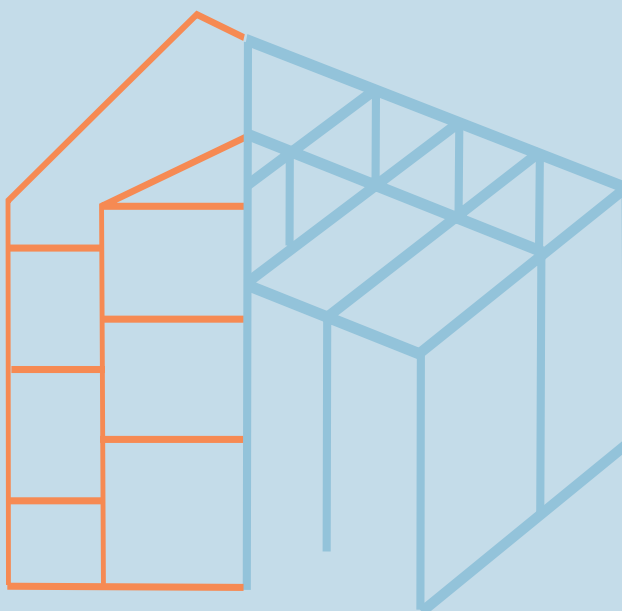
17h10

Rapport de synthèse

**Les patrimoines privés et publics une valeur ajoutée
pour le développement des collectivités**
par **Jean-David DREYFUS**

17h30

Fin du colloque



LES INTERVENANTS

Cyrille BARDON, avocat à la Cour, secrétaire général de l'AFAC

Jean-François BIZET, avocat à la Cour, membre de l'AFAC

Jean CAPIAUX, avocat à la Cour, Président de l'AFAC

Martine CLIQUENNOIS, avocate au barreau de Lille, membre de l'AFAC

Pierre DEVARENNE, directeur du colloque, avocat au barreau de Châlons-en-Champagne, Président d'honneur de l'AFAC

Jean-David DREYFUS, professeur agrégé de droit public, avocat à la Cour

Etienne FATOME, professeur à l'université Paris, 1, Panthéon-Sorbonne

Emmanuel GÉRARD, Directeur général d'Ipolis

Emmanuel GLASER, Conseiller d'État

Alexandre GRUPPO, directeur de l'immobilier social, Crédit Foncier de France

Aymerix HOURCABIE, avocat à la Cour, membre de l'AFAC

Cyrille LELONG, notaire

Christine MAUGÜÉ, Conseiller d'État

Christophe MONDOU, maître de conférence en droit public à l'université de LILLE 2

Catherine PROUST-DESBONNET, directrice juridique, Fédération des entreprises publiques locales

Robert REZENTHEL chargé de cours à l'Université Lille 2

Laurent RICHER, professeur agrégé de droit public, avocat à la cour

Cyril SABATIÉ, directeur juridique, FNAIM

LE 14^e COLLOQUE DE L'AFAC

Voici quinze ans, au constat de la diversité et de la complexité accrues des compétences et des domaines d'intervention des collectivités locales, liées au processus de décentralisation, est apparue la nécessité de créer une association rassemblant des avocats praticiens du droit des collectivités territoriales.

L'objectif était et demeure, par l'échange des connaissances et des expériences, par l'organisation de séances de formation, de rencontres régionales, de colloques, de contribuer à la qualité des prestations de conseil et de défense de ses membres auprès de ces collectivités.

PIERRE DEVARENNE,
directeur du colloque

JEAN CAPIAUX,
président de l'AFAC

Conditions générales

Participation aux frais

450 euros TTC par personne.

L'inscription comprend :

- La participation aux travaux
- Le déjeuner du 16 octobre 2008
- Les actes du colloque

Elle ne comprend pas :

- Les frais de transport à la charge du participant. Il peut, sur demande, disposer d'un ficher congrès lui accordant une réduction sur la SNCF.
- La réservation hôtelière est effectuée directement par le participant.

Conditions d'inscription

- L'inscription au colloque se fait à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint. il convient de le dupliquer pour plusieurs inscriptions.
- Seront considérés comme inscrits, les participants qui retournent le bulletin d'inscription, accompagné du règlement par chèque ou d'un bon de commande pour les collectivités territoriales.
- Dès réception du bulletin d'inscription et du règlement (ou du bon de commande pour les

collectivités et administrations), vous recevrez un récépissé d'inscription, une facture et un plan d'accès.

- Le paiement se fait à l'ordre d'AFAC-colloque 2008 : Société générale de Châlons en Champagne : compte n° 30003 - 01691 - 00150138059 - 83

- Les annulations devront être effectuées par fax ou courrier. Il sera retenu 50 euros TTC de frais de gestion par dossier. Au-delà du 3 octobre 2008, celles-ci ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, mais il est possible de se faire remplacer.

Formation

Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation.

Pour les avocats, elle est évaluée à 8 heures de formation.

Inscriptions et renseignements

Claude Charier Consultants
Chemin des Guimberts, 84560 Ménerbes
Mail : charier.c@orange.fr
Tél. 04 90 72 40 89
Fax 04 90 72 41 79